



CLE du BAS-LÉON

Le 19 Septembre 2025

PLABENNEC – CCPA





Ordre du jour

- Evolution de la composition de la CLE
- Présentation de l'étude « marais rétro-littoraux »
- Bilan financier du contrat territorial unique Bas-Léon 2020/2025
- Travaux en cours & Enjeux pour le deuxième semestre 2025
- Perspectives
- Etude « H » de HMUC
- Divers :
 - Enjeu sanitaire Aber Benoît
 - Echange TRANSCENDER



Renouvellement de la CLE





Renouvellement de la CLE

le 16/10/2025



→ 30 membres au lieu de 28

1^{er} collège = 16 membres au lieu de 14 :

- désignation de Christophe COLIN en remplacement de Mme LAMOUR
- 1 siège attribué au SEBL (Président)
- 1 siège attribué à un élu représentant les structures porteuses de SCOT



2^{ème} collège = 8 membres au lieu de 7 :

- propriétaires fonciers - > désignation soumise à la Préfecture
- 1 siège attribué au Comité Départemental des pêches et des élevages marins du Finistère (antérieurement voix consultative)

3^{ème} collège = 6 membres au lieu de 7 :

- Le Préfet du Finistère est dorénavant représenté par le chef de la MISEN

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 8 JUILLET 2025
RELATIF À LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU CHARGÉE
DE L'ÉLABORATION, DE LA MODIFICATION, DE LA RÉVISION
ET DU SUIVI DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BAS LÉON

Le préfet du Finistère,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et notamment ses articles 56 et 59 ;
- VU Le décret n° 2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux ;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015 ;
- VU la circulaire du 4 mai 2011 relative à la mise en œuvre des SAGE
- VU l'arrêté préfectoral n° 2007-0173 du 15 février 2007 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon ;

CONSIDÉRANT que le décret du 2 décembre 2024 susvisé introduit la représentation des Schémas de cohérence territoriale dans les commissions locales de l'eau ,

CONSIDÉRANT que le mandat des membres de la commission locale de l'eau d'une durée de six ans est arrivé à échéance ,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de modifier la composition de commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Bas Léon ,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRETE :

Article 1

La commission locale de l'eau du SAGE du Bas Léon est composée de trois collèges distincts :
1°) collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, des établissements publics locaux et de l'établissement public territorial de bassin, situés en tout ou partie dans le périmètre du SAGE

2°) collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

3°) collège des représentants de l'État

Les représentants du premier collège (1°) détiennent au moins la moitié du nombre total des sièges et ceux du second collège (2°) au moins le quart.

Article 2

La composition de la commission locale de l'eau du SAGE du Bas Léon est la suivante :

1°) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements, des établissements publics locaux et de l'établissement public territorial de bassin, situés en tout ou partie dans le périmètre du SAGE

- un représentant élu du Conseil régional de Bretagne ;
- un représentant élu du Conseil départemental du Finistère ;
- douze représentants élus des établissements publics de coopération intercommunale ; nommés sur proposition de l'Association des Maires et présidents d'E.P.C.I du Finistère, respectant les équilibres et le contexte local du territoire ;
- un représentant du Syndicat mixte des eaux du Bas-Léon ;
- un représentant élu des structures porteuses de Schéma de cohérence territoriale ;

2°) Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées

- un représentant élu ou un membre associé de la chambre d'agriculture du Finistère ;
- un représentant élu de la chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest ;
- un représentant des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique ;
- un représentant des associations de protection de l'environnement ;
- un représentant des associations de consommateurs ;
- un représentant des propriétaires fonciers ;
- un représentant du comité régional conchylicole de Bretagne Nord ;
- un représentant du Comité départemental des pêches et des élevages marins du Finistère ;

3) Collège des représentants de l'État et des établissements publics de l'État

- le préfet du Finistère représenté par chef de de la Mission inter services de l'eau et de la nature ;
 - le préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ;
 - le directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
 - le directeur de la délégation territoriale du Finistère de l'Agence régionale de santé ;
 - la directrice régionale Bretagne de l'Office français de biodiversité ;
 - le président du Parc naturel marin d'Iroise ;
- ou leur représentant

Article 3

La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six années. Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat. En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

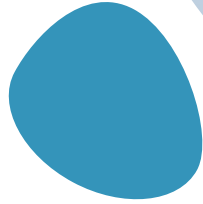
Renouvellement de la CLE

le 16/10/2025



DESIGNATION AMF

| EPCI | Représentants |
|--|---|
| Brest métropole | Mme Nathalie CHALINE, vice-présidente |
| Communauté de Communes du Pays des Abers | Mme Marie Annick CREAC'HCADDEC, vice-présidente M. Roger TALARMAIN, vice-président Mme Monique LOAEC, membre du bureau communautaire |
| Communauté Lesneven Côte des Légendes | M. Pierre GUIZIOU, vice-président M. René PAUGAM, vice-président M. Raphaël RAPIN, vice-président M. Michel TANNE, élu communautaire |
| Haut Léon Communauté | M. Eric PENNEC, vice-président |
| Pays d'Iroise Communauté | M. Christophe COLIN, élu communautaire M. Lucien KEREBEL, vice-président M. Gilles MOUNIER, vice-président |



Etude marais rétro-littoraux



Bilan financier du CTU 2020/2025 Bas-Léon



Bilan évaluation du CTU Bas-Léon 2020-2025

Concertation et Ecriture
...vers un accord de territoire



- Période : 2020/2025
- Thématiques du contrat :
 - Animation
 - Agricole
 - VMA/ZH
 - Qualité eau
 - Études
 - Communication-sensibilisation
- Rôle SEBL : coordination, construction d'un cadre commun & restitution
- EPCI : co-construction

⇒ Organisation de
commissions thématiques en juin

⇒ Organisation d'une réunion
financiers/services de l'Etat
en septembre



Bilan des indicateurs 23/25

Pour les captages prioritaires et sensibles

- L'ensemble des captages prioritaires dispose d'un diagnostic des pressions et fait l'objet d'un programme d'actions → OUI pour 4 des 6 captages. Sur les 2 captages restants, la finalisation des procédures est prévue pour fin 2025.
- L'ensemble des agriculteurs concernés a été rencontré et a fait l'objet d'un conseil → OUI (60 agriculteurs)

Pour les zones humides

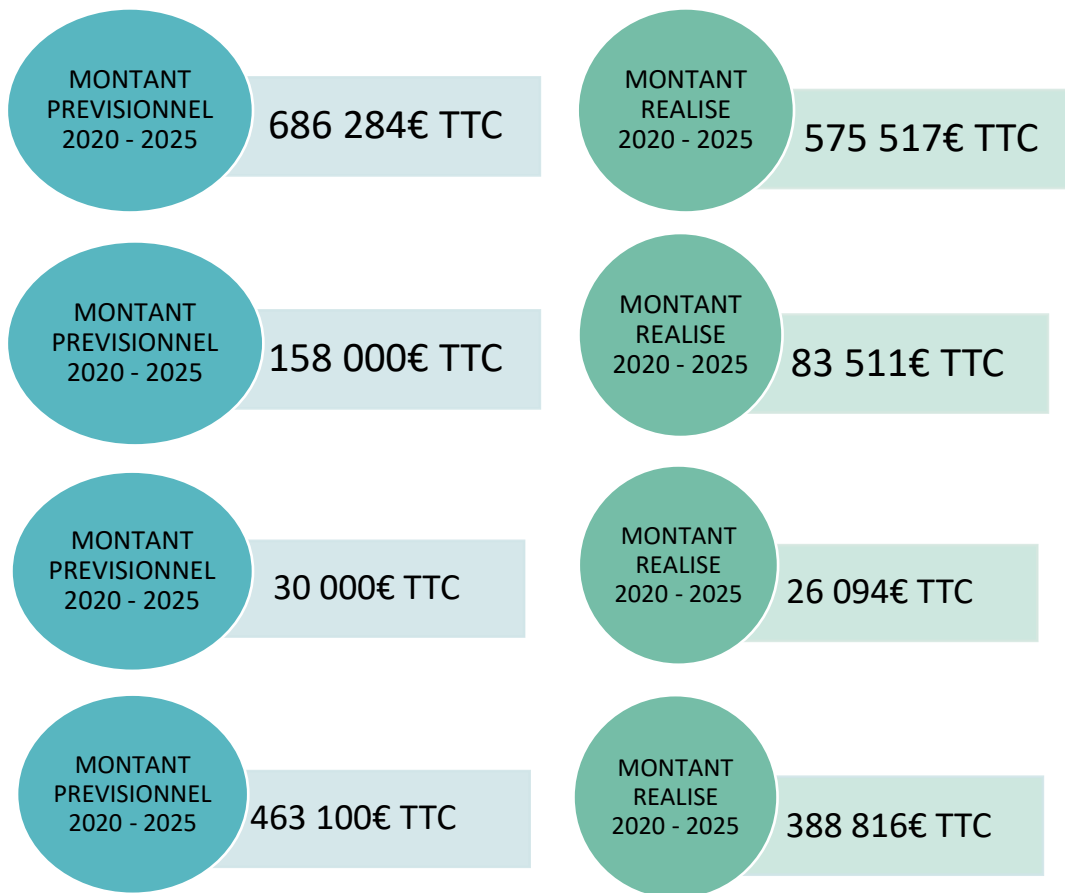
- 10 ha de zones humides ont été restaurées → OUI Reconquête de 10ha de ZH sur le site de l'étang du Pont sur le Quillimadec & Acquisition et préservation de 2,5 ha de ZH sur l'AW
- Une ZH rétro-littorale a fait l'objet d'une réflexion pour y lancer un plan de gestion → OUI / Etude « marais rétrolittoraux » en cours de finalisation avec élaboration d'un plan de gestion sur 3 sites.

Pour les diagnostics bactériologiques agricoles

- 50% des exploitations dont les sièges sont situés sur les zones prioritaires (tels que les bassins versants LPK, les plages fermées, les secteurs identifiés dans les profils de vulnérabilité) ont fait l'objet d'un diagnostic bactériologique → OUI 78% des exploitations ciblées ont été diagnostiquées.

Bilan financier du CTU Bas-Léon 2020-2025

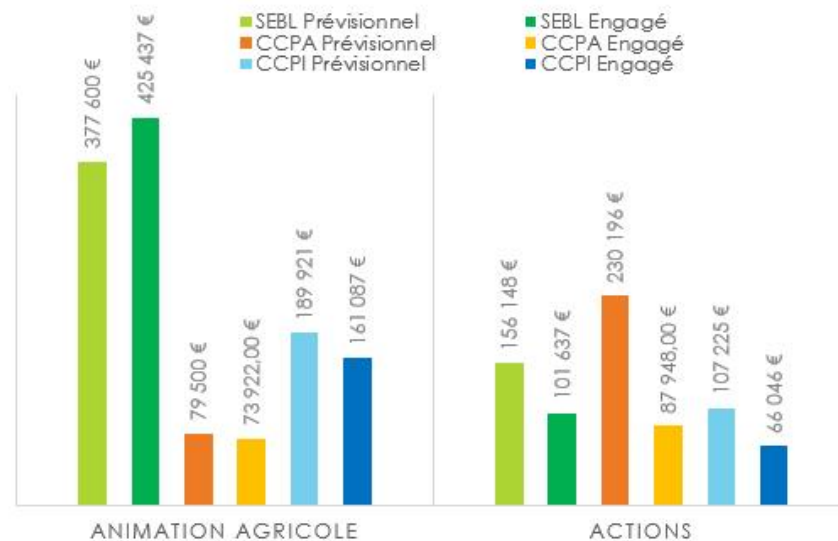
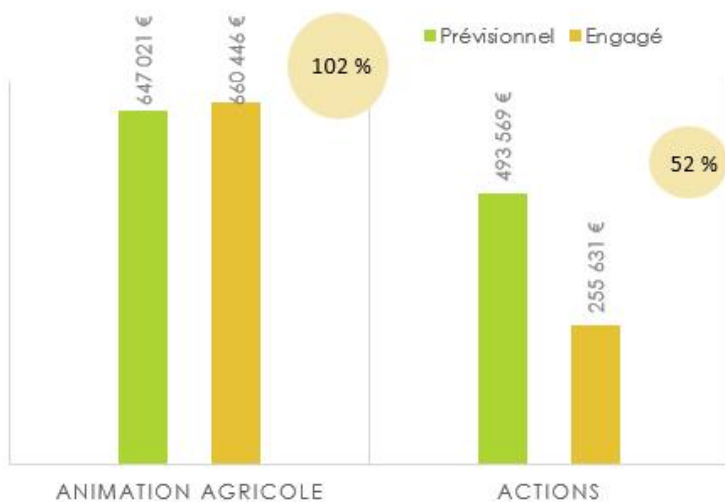
| BILAN FINANCIER 2020/2025 | Taux de réalisation |
|-------------------------------|---------------------|
| ANIMATION GENERALE | 84 % |
| COMMUNICATION SENSIBILISATION | 53 % |
| EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT | 87 % |
| QUALITE DE L'EAU | 84 % |



Actions agricoles - Bilan financier

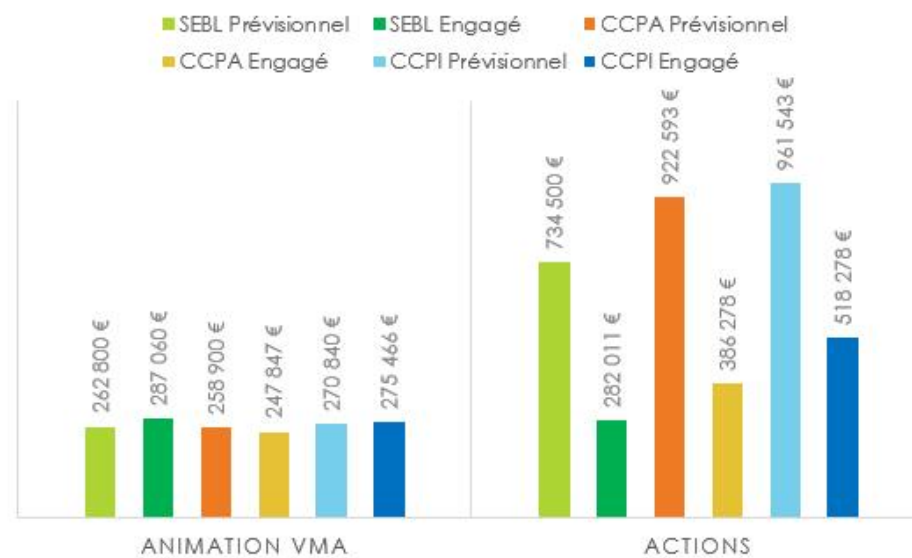
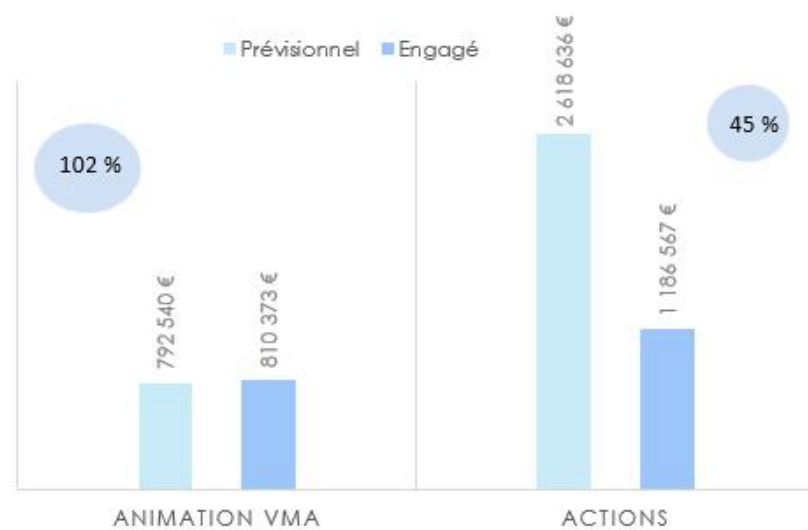
Une moyenne de 2 ETP de technicien agricole/an sur le Bas-Léon (hors CLCL-PAV).
Augmentation des ETP en cours du CTU via embauches au SEBL et dans les EPCI.

Synthèse budgétaire 2020 – 2025 AGRICOLE

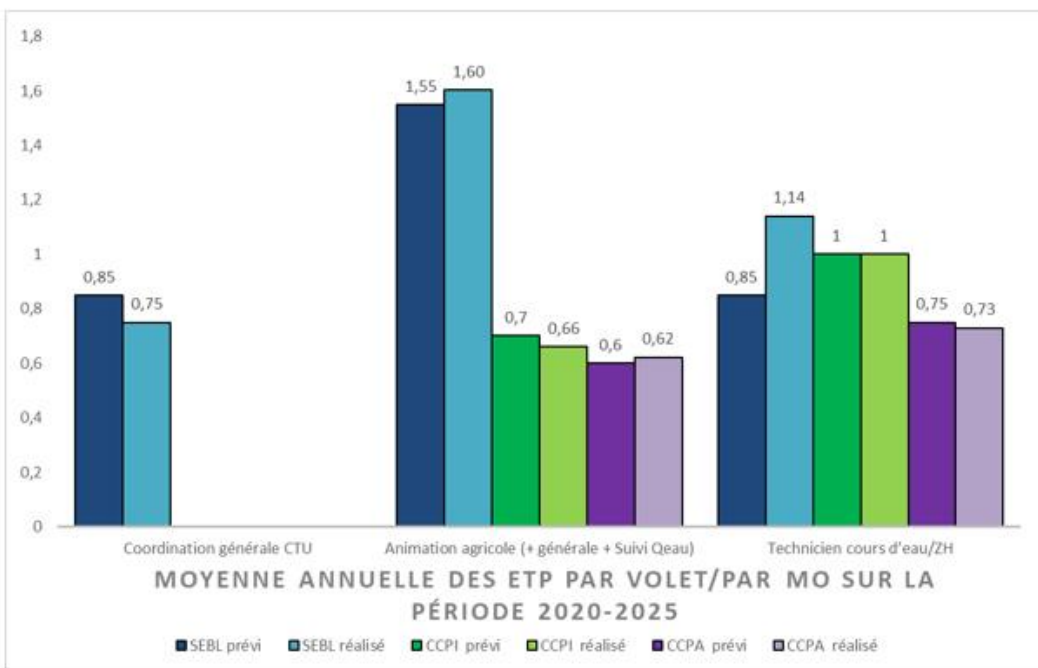


VMA - Bilan financier

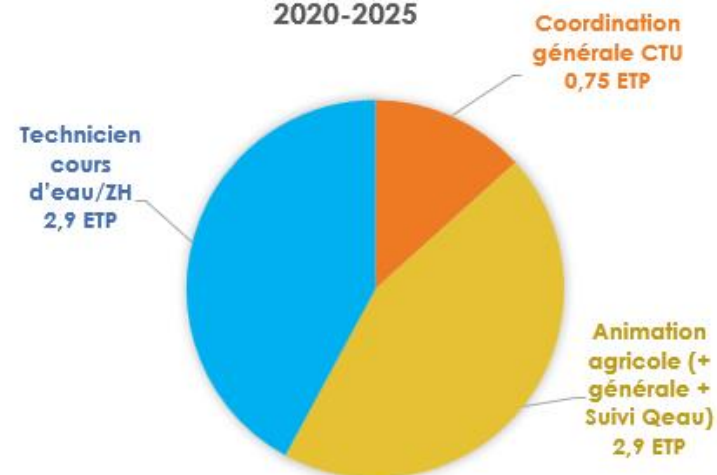
Synthèse budgétaire 2020 – 2025 VMA



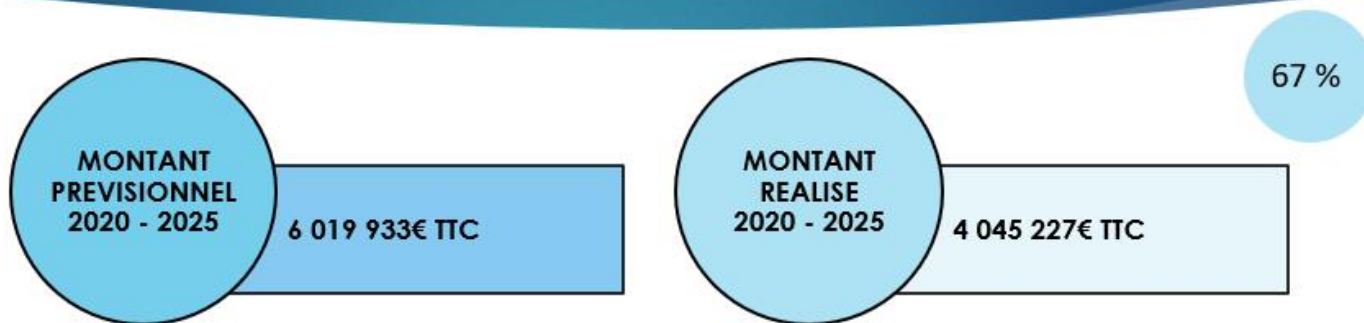
Bilan ETP



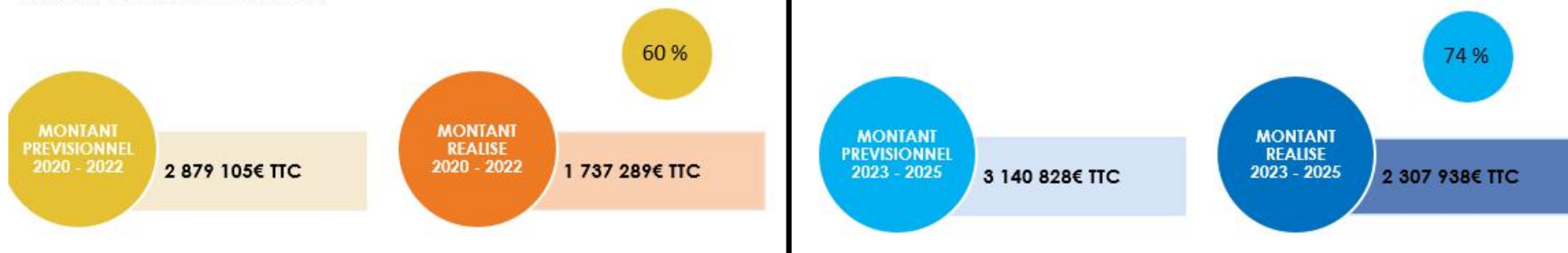
MOYENNE ANNUELLE DES ETP SUR LE CTU 2020-2025



Bilan financier général

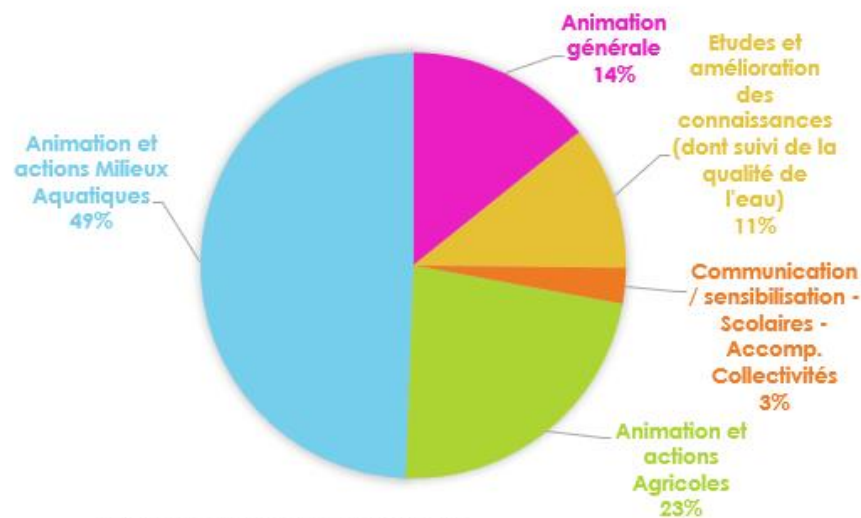
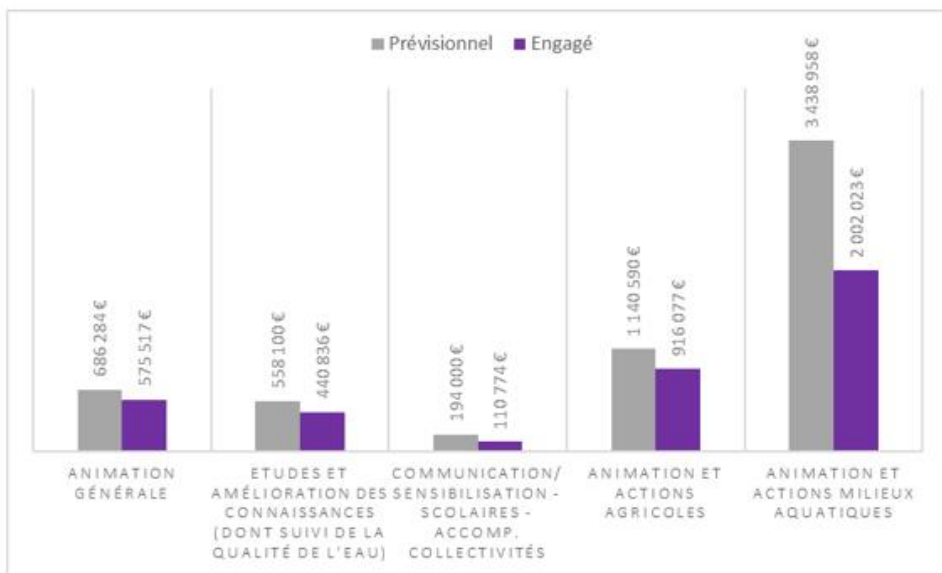


Détail des 2 contrats :



Bilan financier général

Synthèse budgétaire par volet d'action 2020 – 2025



Répartition des actions sur le budget total engagé

Bilan 2023 / 2025 de l'AELB

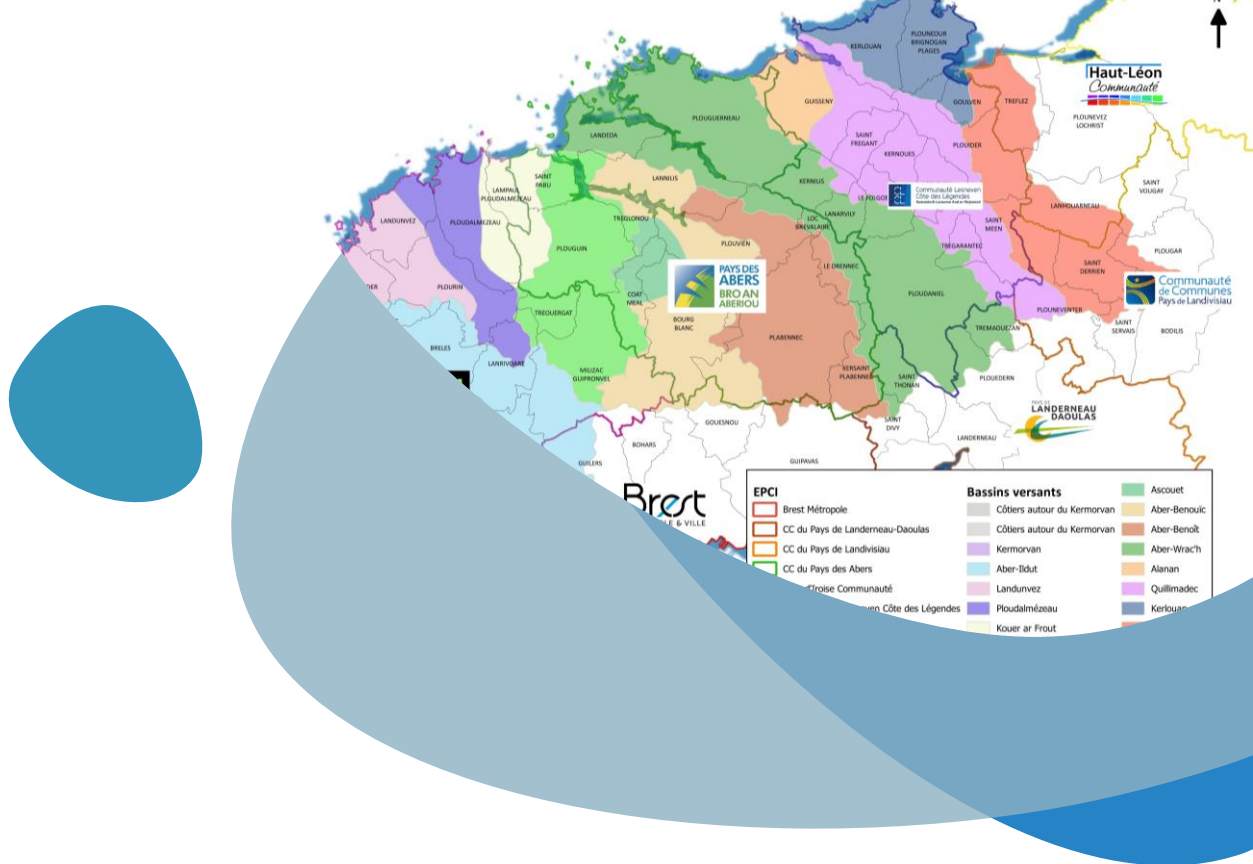
| Désignation des actions | Maître(s) d'ouvrage | Dépense retenue (€) | Taux réalisation | Commentaires |
|---|---------------------|---------------------|--|--|
| Coordination générale (1 ETP) - communication | SMBL | 263 400 | > 90% - 1 ETP | Contenu de la coordination |
| Education à l'environnement | SMBL | 15 000 | > 90% | |
| Animation agricole (2,35 ETP)*+ actions collectives agricoles + études | SMBL, CCPI et CCPA | 637 000 | <ul style="list-style-type: none"> ➤ 90 % pour animation agricole – 2,4 ETP (400 000 €) ➤ 50% actions agricoles (90 000 €) | Dont diagnostics en régie par SEBL Absence d'actions sur CCPA |
| Infrastructures agro-environnementales | CCPA | 60 000 | 0% | Maturité du sujet ? Complémentarité autres dispositifs ? |
| SQE mutualisé | SMBL | 210 000 | 80% | Indices bio CCPI et CCPA |
| Technicien cours d'eau (2,8 ETP en 2023 et 2024 ; 2,75 ETP en 2025) - étude bilan | SMBL, CCPI et CCPA | 470 400 | 100% | |
| travaux CE et ZH - suivis - études continuité écologique | SMBL, CCPI et CCPA | 1 210 000 | 50% | CCPI 30% - SEBL, CCPA 65% |
| TOTAL | | 2 866 000 | 68% | |

CT 2023-2025

- Montant prévu : 2,9 M €
- Taux de réalisation : 70 %

Coordination et mutualisation :

- coordination programme d'actions par SEBL / EPAGE
- Suivis qualité d'eau, diagnostics agricoles, actions collectives agricoles



Enjeux du 2^{ème} trimestre 2025

SAGE : les travaux en cours



ACTIONS

→ Poursuite des travaux sur la **GIEP** et les **économies d'eau**

QUALITE EAU

→ Lancement de la campagne de suivi des **eaux souterraines**



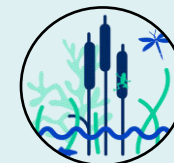
MILIEUX AQUATIQUES

→ Fin de la campagne de **piégeage** des nuisibles

COMMUNICATION-SENSIBILISATION

→ Projet « **inc'-EAU-llables** » (Niveau CM2 : 1 700 élèves)

→ Diffusion du **tableau de bord** (fin année/début 2026)



ETUDES

→ Finalisation de l'étude « **Marais rétro-littoraux** »

→ Etude sur les **captages abandonnés**

→ Lancement d'une consultation inter-SAGE Bas-Léon/Léon-Trégor/Eurion sur le volet « **Hydrologie** » de HMUC (après approfondissement du volet « usages »)



PI

→ Gestion du **SE Rousseau**

Action 2025 : Co-construire un plan d'actions avec les EPCI sur 3 thématiques prioritaires

Réunion technique de concertation avec les EPCI pour co-construire les actions de sensibilisation aux économies d'eau et à la GIEP sur 3 thématiques prioritaires

✓ Brainstorming en sous-groupe d'experts thématiques le 03/07/25, 10 participants



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

Sensibilisation de la cible
Tourisme aux économies d'eau



- 1 action à court terme
- 1 action à moyen terme
- 1 action à 3 ans

Étude du potentiel de réduction des
consommations d'eau dans les bâtiments
des structures publiques



- 1 action à court terme
- 1 action à moyen terme
- 1 action à 3 ans

Sensibilisation des services
instructeurs urbanisme aux
enjeux de l'eau



- 1 action à court terme
- 1 action à moyen terme
- 1 action à 3 ans

Action 2025 : Co-construire un plan d'actions avec les EPCI sur 3 thématiques prioritaires

Propositions d'actions par les 3 sous-groupes d'experts thématiques

**Sensibilisation de la cible
Tourisme aux économies d'eau**

**Étude du potentiel de réduction
des consommations d'eau dans les
bâtiments des structures publiques**

**Sensibilisation des services
instructeurs urbanisme aux
enjeux de l'eau**

**Action à
court
terme
*d'ici mars
2026 (fin
CDD)***

Construire un message de communication commun avec les 3 Offices du Tourisme et le diffuser dans leurs guides touristiques pour sensibiliser les touristes

Réunir les communes par EPCI pour les amener à faire des diagnostics de consommation d'eau de leurs bâtiments communaux

- Consulter le SAGE sur les dossiers en lien avec Zones Humides et GIEP
- Remettre au porteur de projet un document de communication sur les bons gestes ZH

**Action à
moyen
terme**

Priorisation cible des meublés de tourisme (particuliers avec des gîtes, Airbnb, ...). Les réunir avant ou après saison touristique pour les sensibiliser aux réductions de consommation d'eau

Après les diagnostics, sensibiliser et former les agents aux solutions de réduction des consommations d'eau dans les bâtiments problématiques

- Mettre à jour l'inventaire des Zones Humides pour traduction dans le PLUIH (SAGE Bas-Léon)
- Acculturation nouvelles équipes élus ZH et GIEP

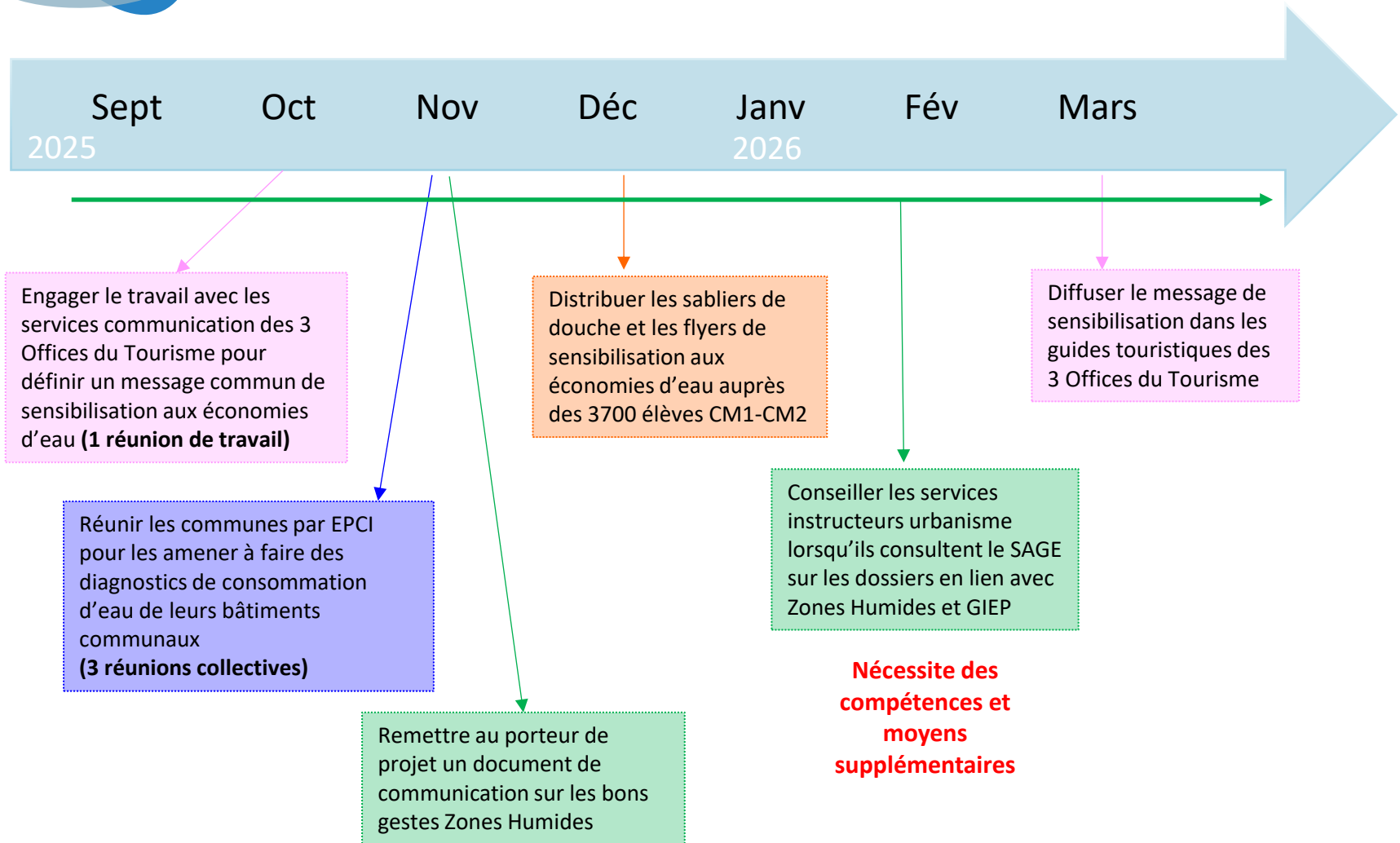
**Action
à 3 ans**

Newsletter pour les propriétaires de meublés pour info sur les économies d'eau (aides, dispositifs, ...) ?

Mise en place de systèmes innovants pour réduire les consommations d'eau

Réflexion politique pour monter en compétence techniquement sur les Eaux Pluviales (mutualisation des moyens communes)

Rétroplanning des actions Économies d'Eau & GIEP





PROJET RE-SOURCE





Projet ReSource

« Pour une approche culturelle et sensible de nos relations à la rivière au service d'une gestion renouvelée et d'une gouvernance participative de l'eau »

- PILOTAGE et CADRE : Eau et Rivières, le laboratoire espace et société (ESO), l'APPCB propose au collectif Mammennou Dour (*qui a organisé 1 marche sur l'Aber Wrac'h à 2 reprises sur les enjeux de l'eau*) de **co-élaborer un programme autour de l'échange de savoir pour construire une culture commune autour de l'eau**
- *Territoires : Aber Wrac'h et Scorff*



Origine du projet

1. **Atlas socio-culturels** des rivières pour :
 - travailler sur les **attachements au territoire** et à celles et ceux qui l'habitent
 - faire **évoluer les modes de vie et relations aux vivants/territoires pour mieux en prendre soin**
 - Fédérer des **communautés d'intérêt intergénérationnels** autour de l'eau
 - Imaginer de nouveaux récits pour demain
2. **Marches organisées par le collectif Mammennou Dour** sur l'Aber Wrac'h dès 2024



Projet ReSource Aber Wrac'h

- 1^{ère} expérimentation menée sur le Bélon en 2021 : tester une méthodologie basée sur la collecte de témoignages au travers de balades thématiques pour se (re)connecter à la rivière et dessiner collectivement un portrait sensible de la rivière.
- **6 démarches d'atlas sont en cours** sur les bassins versant du Bélon, du Lopic, du Léguer, du Scorff et du Blavet jusqu'à la Rade de Lorient, de la Rance et autour des Marais de Vilaine : <https://atlas-rivieres.bzh/>
- La mission d'ERB : coordonner la démarche régionale dans une dynamique de réseau, accompagner et renforcer les acteurs déjà investis mais aussi mobiliser des acteurs locaux, petits et grands, et **essayer la démarche** pour que d'autres territoires s'en emparent.



Projet ReSource Aber Wrac'h



Actions envisagées :

- Elaborer une culture commune de l'eau à travers le partage et la mise en communs de connaissances expertes et savoirs,
- Organiser des marches exploratoires pour se reconnecter à la rivière et partager différentes approches (scientifiques, techniques, sensibles, culturelles),
- Travailler autour des enjeux de gouvernance,
- Mobiliser la participation citoyenne,...

Partenaires :

- le laboratoire Espace et SOciété de Rennes 2 (ESO)
- l'Assemblée Permanente des présidents de CLE de Bretagne (APPCB)
- Des partenaires du milieu agricoles, artistiques, culturels (attachements/relation aux vivant)

Différents formats : *marches exploratoires croisant des regards, témoignages, enquêtes, créations participatives, projets avec les écoles-universités, projets artistiques et culturels, ateliers, formations autour des enjeux de l'eau, rencontres avec des chercheurs, ...*

Projet ReSource Aber Wrac'h



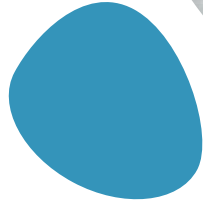
ORGANISATION

6 séances de 3h

Les vendredi soir (18h – 21h)

Et samedi matin (9h30-12h30)

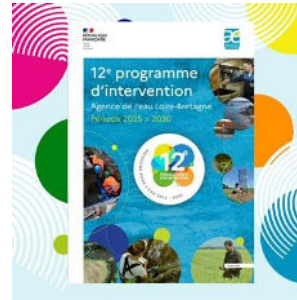
- **Séance 1 & 2 = Eau milieu de vie**
Vendredi 17 octobre : relation à l'eau
Samedi 18 octobre : découverte du milieu
- **Séance 3 & 4 : Eau territoire et gouvernance**
Vendredi 21 novembre : Histoire de l'évolution des activités et du paysage
Samedi 22 novembre : Gouvernance « fonctionnement et enjeux »
- **Séance 5 & 6 : Alimentation et usage de l'eau**
Vendredi 16 janvier : usages et répartition
Samedi 17 janvier : solidarités territoriales



12^{ème} programme d'intervention
Accord de territoire
Feuille de route de la CLE



Les PRIORITÉS du 12^{ème} programme de l'AELB

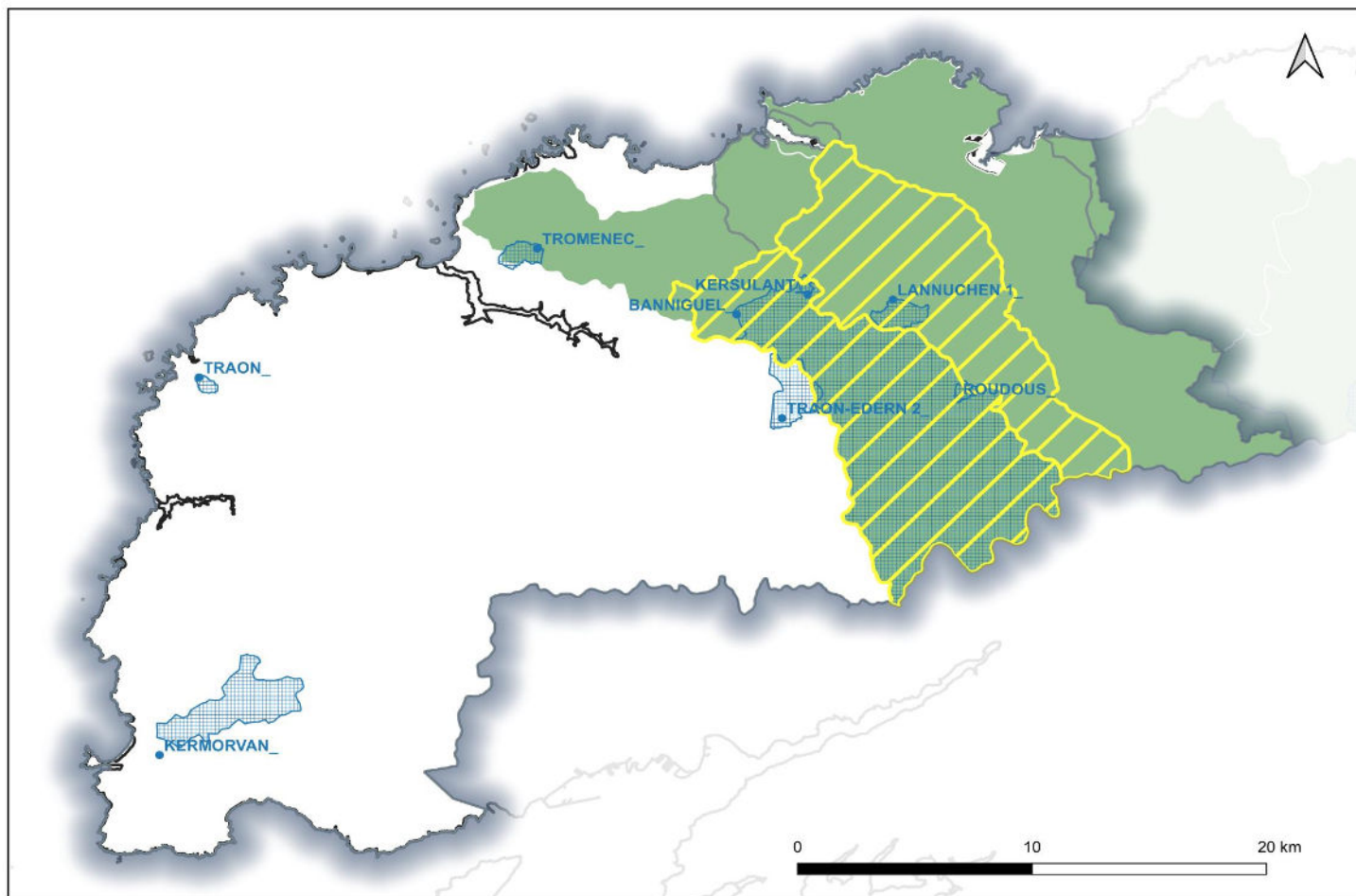


- Priorités données aux masses d'eau proches du bon état (dites basculantes)
- Pour le territoire du Bas Léon les masses d'eau de l'Aber Wrac'h, du Quillimadec et de la Flèche sont prioritaires pour les actions agricoles sur des programmes ambitieux d'atteinte du bon état
- Priorités : captages prioritaires, quantitatif, algues vertes, solutions fondées sur la nature,

Zonages prioritaires agricoles

Carte des zonages prioritaires du 12e programme pour le financement de l'animation et des actions agricoles

Contrat : Bas Léon



Captages prioritaires

- Captage prioritaire

- AAC

État des lieux 2019

- ME proche du bon état

SDAGE 2022-2027

- Plan d'eau prioritaire pour le phosphore (3B1)

- Bassin versant Algues Vertes

Politique territoriale

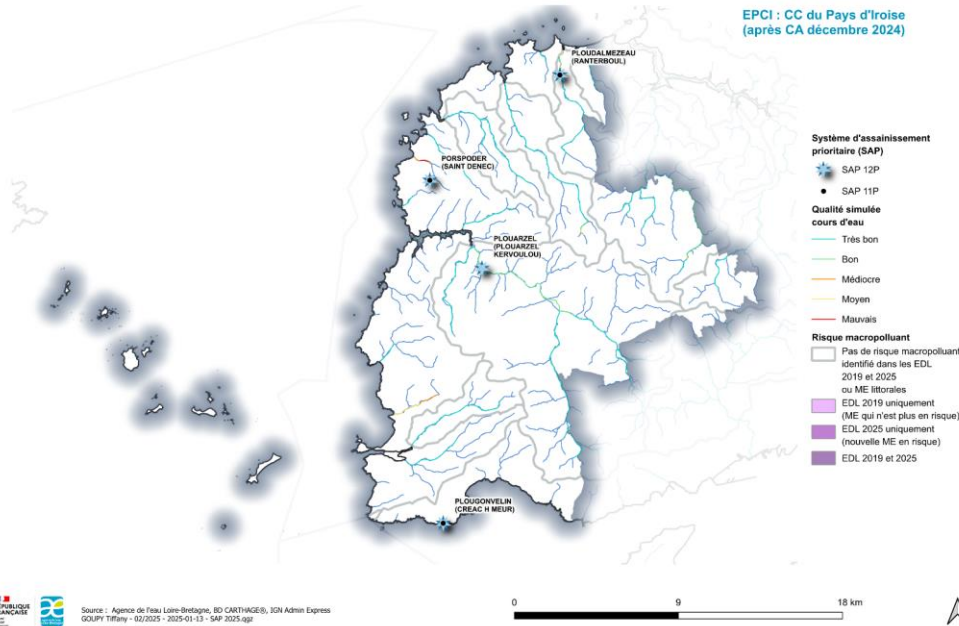
- Contrat en cours

SAP 2025

(Systèmes d'Assainissement Prioritaires)

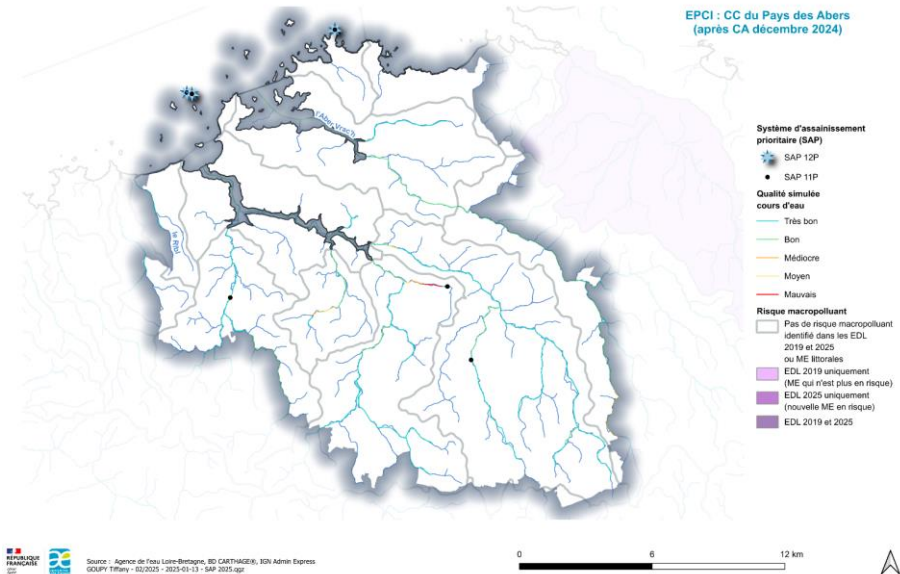
SAP des 11e et 12 programmes

EPCI : CC du Pays d'Iroise
(après CA décembre 2024)



SAP des 11e et 12 programmes



EPCI : CC du Pays de Abers
(après CA décembre 2024)



Nouvel outil du 12^{ème} programme

Accord de territoire

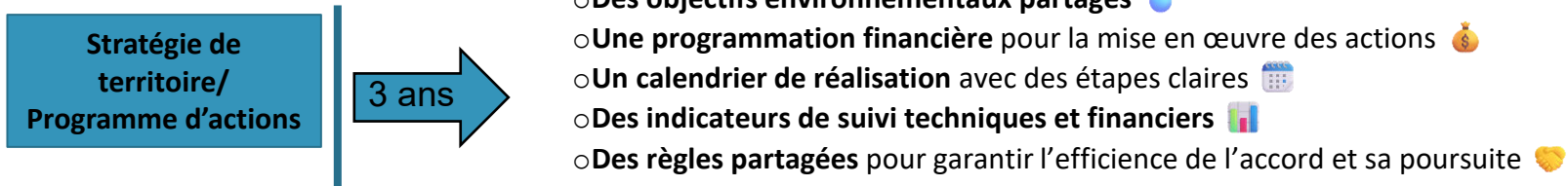
L'accord est conclu entre :

- ✓ L'Agence de l'eau
- ✓ Le coordinateur principal
 - Les collectivités territoriales - EPCI 
 - Les groupes industriels 
- ✓ Autres maîtres d'ouvrage compétents et co-financeurs locaux (Conseil régional, Conseil départemental, etc.), selon les volontés locales

Un accord adaptable

- **Monothématique ou multithématique** en fonction des enjeux du territoire et **du découpage administratif et des compétences des porteurs des démarches**
- **Différentes échelles de mise en œuvre** (périmètre pertinent et cohérent)
- **Possibilité de créer des passerelles** entre différentes thématiques pour une approche intégrée et cohérente

Ce que formalise l'accord



Accord de territoire

Déclinaisons thématiques de l'accord de territoire

Les collectivités territoriales



Accord conclu :

- avec les collectivités particulièrement impliquées dans les actions liées au grand cycle de l'eau (*Ex-contrats territoriaux*)
- À différentes échelles :
 - ✓ *Bassin versant prioritaire*
 - ✓ *Aire d'alimentation de captage*
 - ✓ *Territoire de gestion de l'eau (PTGE)*
 - ✓ *Baie*
- Couvrent les thématiques :
 - Les pollutions diffuses, notamment la protection des captages prioritaires ;
 - La restauration des cours d'eau ;
 - La gestion quantitative des ressources en eau ;
 - La protection de la biodiversité.

La majorité des dispositifs d'aide « Grand Cycle » sont exclusivement accessibles via l'accord de territoire

EPCI

Accord conclu :

- Avec les collectivités territoriales compétentes en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement collectif des eaux usées à l'échelle de leur périmètre d'intervention.
- **À l'échelle du périmètre d'intervention**
- Couvrent les thématiques :
 - La sécurité de l'approvisionnement en eau potable – sobriété (**visant les territoires en tension quantitative** pour l'eau potable) ; (*Ex- accords de résilience*)
 - La réduction des pollutions d'origine domestique et industrielle (**visant les systèmes d'assainissement prioritaires**)

○ Accès des majorations de taux selon l'ambition du programme d'actions

Groupe(s) industriel(s)



Accord conclu :

- Avec des groupes industriels
- **À l'échelle des sites ciblés en Etablissements Prioritaires Industriels (EPI)** ^{12° P}
- Couvrent la thématique :
 - La réduction des pollutions d'origine industrielle ;

○ Accès des majorations de taux selon l'ambition du programme d'actions

○ Accès à certaines aides

Attentes de l'Agence pour l'accord de territoire 2026-2028

▪ Gouvernance/animation

- Adaptation du financement des postes au regard des cibles du 12^{ème} Programme et des résultats du Contrat territorial 2023-2025
- Objectifs de résultats

▪ Milieux aquatiques

- ZH – marais rétro littoraux

▪ Pollutions d'origine agricoles

- Captages prioritaires (PSE – serristes)
- Flèche (algues vertes)
- Suites étude Ascoët ?
- ZAES CCPI

▪ Assainissement

- Travaux SAC aux regards des objectifs SAP / bactériologiques / algues vertes



FEUILLE DE ROUTE DE LA CLE

MODALITÉS DU 12^Ème PROGRAMME

Attendues par l'AELB pour la mobilisation de ses financements

- L'accompagnement financier des animations des CLE s'appuie sur une feuille de route **partagée** avec l'AELB/CLE/structure porteuse qui précise les missions de chacun, les priorités d'actions, le calendrier de réalisation de la cartographie des gouvernances et les modalités de suivi
- Échéance : le 31 décembre 2025

OBJECTIF :

- permettre à la CLE de construire une **vision partagée entre les membres de la CLE et sa structure porteuse** de sa stratégie d'action pluriannuelle sur 5 ans (2026-2030)
- élaborer un **programme d'actions opérationnel sur 2-3 ans**
- améliorer l'**efficacité** des actions entreprises sur le territoire
- contribuer à la **synergie** des différents outils et démarches sur le territoire (articulation entre Sage et contrats territoriaux/accords de territoires, Sage voisins, ...)
- préciser les objectifs et les axes de travail que la CLE fixe à sa cellule d'animation (**chantiers prioritaires**)



Feuille de route de la CLE

LA FEUILLE DE ROUTE DOIT COMPORTER :

- **1 fiche d'identité synthétique** de la démarche du Sage (*historique, gouvernance, articulation entre Sage et contrats territoriaux/accords de territoires*),
- le **programme d'actions pluriannuel** de la CLE (vision stratégique à 5 ans (2026-2030), **programme opérationnel sur 2-3 ans**, priorités, mise en œuvre opérationnelle, cartographie des gouvernances, implications dans la DCE),
- le **calendrier** et le **budget prévisionnel pluriannuel**.

Attendu : document synthétique (20 pages)

Planification 2^{ème} semestre 2025

Construction du futur programme



09.09 : Réunion techniciens agricoles « élaboration du programme 26/31 »

11.09 : réunion bilan 20/25

05.09 et 16.09 : Réunions « agriculteurs » BV AW puis Flèche

19.09 : CLE (Plabennec, 9h30)

07.10 : Réunion animateurs construction du programme

Octobre : COTECH VMA & Agricole

09.10 : Formation commissaires enquêteurs 29 (Lesneven, journée)

25.11 : REUNION POLITIQUE ET FINANCEURS (9h30)

27.11 : Copil AW (Lesneven, 9h30)

27.11 : COPIL Algues vertes (Lesneven, 14h)

28.11 : Bureau de CLE (Kernilis, 9h30)

09.12 : COPIL Flèche (Lanhouarneau, 9h30)

12.12 : COPIL unique + CLE (Lesneven, journée)





PERSPECTIVES 2026/2028



PERSPECTIVES 2026/2028

GOUVERNANCE

- Validation de la feuille de route de la CLE 2026/2031
- Signature d'un accord de territoire Bas-Léon 2026/2028

ETUDES

- **RÉVISION DU SAGE** : Lancement de la phase de révision du SAGE & études associées
- **HMUC** : Lancement d'un volet « MILIEUX » de HMUC ?

QUALITE DE L'EAU

- Pilotage du marché pluriannuel à l'échelle du SAGE
- Mise en place de métrologie complémentaire sur les petits cours d'eau côtiers au regard des préconisations formulées par le prestataire en charge du volet « H » ?

COMMUNICATION – SENSIBILISATION

- Sensibilisation/formation des élus des nouveaux élus (cible AELB prioritaire)

MILIEUX AQUATIQUES

- Solutions fondées sur la nature et zones humides

QUANTITATIF

- Suite à donner « Plan de résilience » : Moyens dédiés ?
- Etude « HMUC » : moyens humains dédiés ?
- Réduction des prélèvements de 10% à 2030

AGRICOLE

- Priorités : BV Flèche et Aber Wrac'h
- Pistes : suivi individuel, mise en place de groupes d'agriculteurs ressource, poursuite PAEC échelle SAGE, mobilisation des prescripteurs, captages prioritaires, vasière, érosion,...



Changement climatique et Enjeux quantitatifs : Etude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC)

Emmanuella METINHOUE, Chargée de Projet AEP

ETUDES HMUC

- Orientations et exigences fixées par le **SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux)** et la **Directive Cadre sur l'Eau (DCE) au niveau européen**, qui imposent l'atteinte du bon état des masses d'eau, préservation des écosystèmes qui leur sont liés et une gestion équilibrée des ressources dans un contexte de changement climatique

Conformément au SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021, la disposition 52 du PAGD du SAGE Bas-Léon prévoit de poursuivre les économies d'eau



Reconduit dans le SDAGE 2022-2027

SDAGE Loire Bretagne 2016-2021

La disposition 7A-2 du SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 prévoit la réalisation d'études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) à l'échelle des SAGE ou à toute échelle pertinente. Ces études ont pour objectif d'identifier les paramètres sur lesquels agir pour atteindre une gestion équilibrée de la ressource en eau, le retour à l'équilibre quantitatif et le bon état écologique. Cette détermination devant obligatoirement porter sur les quatre volets suivants:

- H** - reconstitution et analyse des régimes hydrologiques naturels (non influencés par les actions anthropiques),
- M** - analyse des besoins des milieux depuis la situation de « bon état » jusqu'à la situation de crise, tenant compte des dernières méthodologies connues,
- U** - analyse des différents usages de l'eau, connaissance des prélèvements actuels, détermination des prélèvements possibles, étude de solutions alternatives et/ou complémentaires d'économies d'eau pour les différents usages,
- C** - intégration des perspectives de changement climatique, en utilisant a minima les données disponibles, dès maintenant et au fur et à mesure de l'amélioration des prévisions en la matière.

➤ UN CHANGEMENT CLIMATIQUE QUI AFFECTE LES RESSOURCES EN EAU : Sécheresse de 2022, marqueur du changement climatique, la Bretagne et le Département du Finistère impactés

- Un **niveau de tension élevé** sur une grande partie du département
- Des **mesures spécifiques ou exceptionnelles** mises en œuvre par les acteurs du territoire pour y faire face (*activation des interconnexions, demande de dérogation au débit réservé, demande d'autorisation exceptionnelle d'utilisation de ressources non autorisées, etc....*)
- Des **milieux naturels qui ont souffert** pour permettre de continuer à alimenter en eau potable les Finistériens ⁴¹

Objectifs: Définir des volumes prélevables afin d'outiller les territoires pour une gestion équilibrée, durable et concertée de la Ressource en Eau en intégrant à la fois les impératifs écologiques, les besoins humains et les contraintes actuelles et futures.

Hydrologie (H)

- Comment varient les débits des rivières ?
- Quelle évolution? Quels liens entre rivières et nappes phréatiques?



Milieux (M)

Quels sont les besoins en eau pour la biodiversité des milieux aquatiques?



Usages (U)

Comment l'eau est-elle utilisée sur chaque bassin versant?
Quelles évolutions des consommations? (usages futurs)



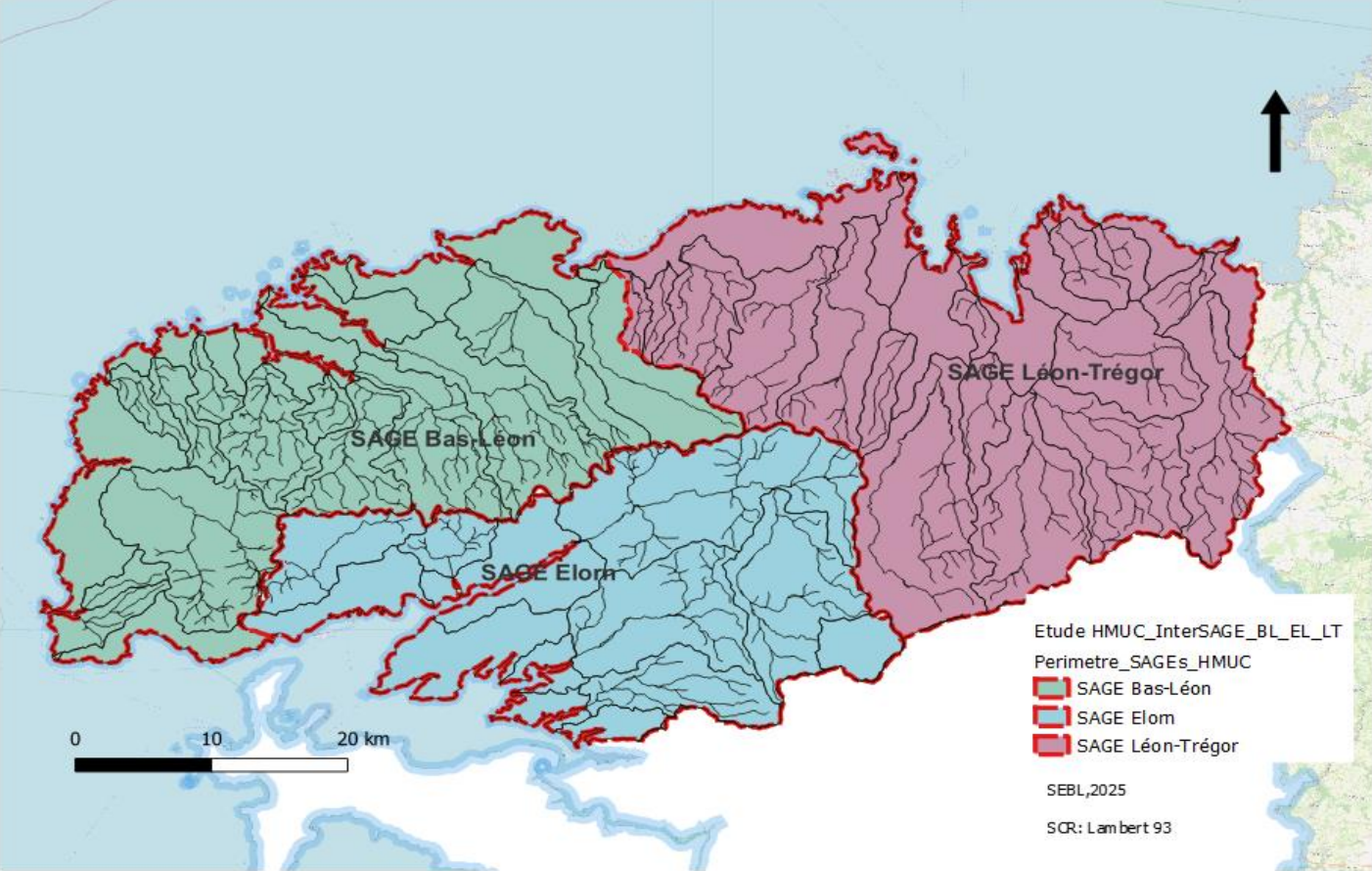
Climat (C)

Quelle évolution du climat sur le territoire du SAGE du Bas-Léon? Quel conséquence sur la ressource en eau?



➔ **VOLET HYDROLOGIE (Prestation externe)** « *apporter une connaissance précise et actualisée de la ressource en eau, de son fonctionnement et de ses dynamiques* »

Elaboration du cahier des charges en cours (Etude mutualisée SAGE Elorn, Léon Trégor, Bas-Léon) : Inter SAGE
➔ *Groupement de commande coordonné par le Syndicat de l'Elorn*



Trois SAGEs mutualisés pour l'étude **H**ydrologie

→ **VOLET USAGES** (Travail en Régie) « *connaissance fine (typologie) et prospectives des besoins en eau des différents usages* »

Pré étude HMUC pour l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau → (Prélèvements) : *Bilan Ressources-Besoins disponibles sur le territoire*

Copil de restitution des premiers résultats : 20 Janvier 2025 → «*Suite d'étude en interne* »

→ **VOLET CLIMAT** (Etude réalisée par plusieurs scientifiques) « *projections climatiques afin d'évaluer l'impact des changements climatiques sur la ressource en eau et ses usages* ».

Traitement et transmission par l'OEB (*Observatoire de l'Environnement en Bretagne*) des données:

- *Climatiques (Températures, Précipitations), déjà disponible, la France à +4°C*
- *HydroClimatiques sur les différents narratifs (Scénarios) TRACC « Trajectoire de Réchauffement de Référence » disponible en été*

→ **VOLET MILIEUX** (Prestation externe) à définir....

ETUDE HMUC

(Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)

Contenus de la Prestation Etude

Hydrologie

Contenu de la mission d'études & méthodologie

- ✓ **Connaissance de l'hydrologie et de l'hydrogéologie du territoire des SAGE (Bas-Léon; Léon-Trégor et Elorn)_**
Répartition dans l'espace et dans le temps (entre saisons et années, mensuelle, journalière)
 - Analyse du fonctionnement hydrologique des eaux superficielles (Bv et des pressions)+ mise en place de stations de hydrométries (nouvelles ou mesures ponctuelles de débits)
 - Analyse du fonctionnement hydrogéologique des eaux souterraines
 - Disponibilité en eau et répartition spatiale et temporelle de la ressource en eau (annuelle, mensuelle, voire journalière)
 - Reconstitution de l'hydrologie naturelle et méthodologie à proposer en tenant compte des prélèvements et volumes restitués y compris la gestion du barrage du DRENNEC
 - Bilan hydrologique pour chaque masse d'eau

- ✓ **Analyse des enjeux actuels et futurs et détermination des éventuels secteurs en tension**
 - Modélisation de l'hydrologie influencée et désinfluencée
 - Reconstitution du débit naturel et présentation de la méthodologie
 - Projections et analyses hydro climatiques au format TRACC
 - Focus sur les secteurs en tensions

- ✓ **Définition des Unités de Gestion de l'Eau sur le territoire des SAGE (Bas-Léon; Léon-Trégor et Elorn)**



ETUDE HMUC

(Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)

Volet H (Hydrologie) Contenus de la Prestation

- Phase de construction du cahier des charges avec les trois SAGE engagée en début du mois de Mai 2025.
- **Objectif** : Enjeux et attentes similaire sur les territoires, il est donc opportun de mutualiser ces études sur un territoire élargi
- **Consultation** : Début Novembre 2025
- **Notification du marché** : Début 2026

The document cover features logos for the 'Commissariat de l'eau de la Région Bretagne', 'SAGE ELORN', and 'SAGE'. The title is 'MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATION INTELLECTUELLE' with the note 'Marché selon procédure adaptée'. A blue box highlights the study title: 'ETUDE HMUC - VOLET HYDROLOGIE - AMÉLIORATION DE LA CONNAISSANCE SUR LA RESSOURCE EN EAU ET SON ÉVOLUTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES TERRITOIRES DES SAGES BAS-LEON, ELORN ET LEON-TREGOR'. Below, it lists 'CAHIER DES CHARGES TECHNIQUES PARTICULIERS' and provides contact information for the 'SYNDICAT DES EAUX DU BAS-LEON' and 'PAVIS DE MORLAIX'.

ETUDE HMUC

(Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)

Volet U (Usage)

BILAN RESSOURCES – BESOINS _AEP_2022

| | | |
|---|------------------|----------------|
| Ressources (provenance des ouvrages du bas-Léon)_Vol Usines_ PRODUCTION (m3/an) | 6 718 384 | |
| Besoins actuels EPCI_CCPA_CCPI_CLCL_HLC_CAPLD_SDAEP+ RPQS (m3/an) | 7 527 719 | Calcul du % |
| Bilan Besoins Ressources(m3/an) | - 809 335 | -10,75% |

Déficit correspondant aux imports d'eau en provenance du territoire voisin (BM ,CAPLD,CPLD) avec un volume de 800 000 m3

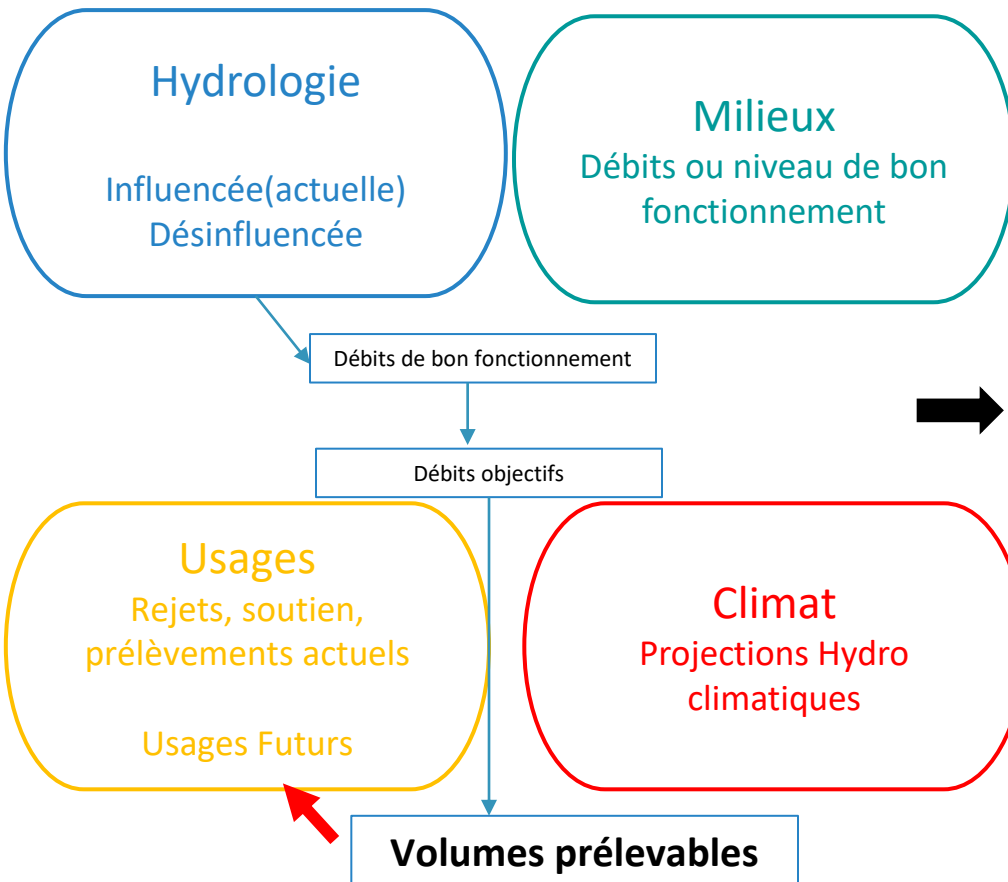
BILAN RESSOURCES – BESOINS TERRITOIRES (AEP,IND,IRR)

| | Prélèvements (BNPE) | Besoins_Bas-Léon (Identifiés/Estimés) | Bilan Besoins-Ressources (m3/an) |
|---|---------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Alimentation en Eau Potable (Réseaux Publics) (m3/an) | 6 731 683 | 7 527 719 | - 796 036 |
| Industries (m3/an) | 1 270 366 | 1 270 366 | Non connu |
| Agriculture y compris Irrigation BNPE (m3/an) | 229 648 | 3 694 405 | - 3 464 757 |
| Volumes Total (m3/an) | 8 231 697 | 12 492 490 | - 4 260 793 |

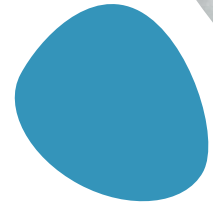
→ Suite en interne: Typologie des usages pour comprendre la répartition des consommations d'eau du réseau public 47



A quoi l'étude HMUC va-t-elle contribuer?



- Affiner les connaissances sur la quantité d'eau disponible, les usages actuels et les besoins des milieux naturels sur le territoire du SAGE du Bas-Léon.
- Identifier les déséquilibres entre ressources, prélèvements et besoins écologiques, notamment pour anticiper les situations de tension quantitative.
- Mesurer et anticiper l'impact du changement climatique sur la ressource, les milieux et les usages pour adapter la gestion locale.
- Définir une stratégie de gestion adaptée visant notamment la réduction des prélèvements d'au moins 10% d'ici 2030, tout en s'appuyant sur la concertation avec la commission locale de l'eau (CLE).
- Faciliter la prise de décision collective pour assurer un équilibre durable entre besoins humains, préservation des milieux aquatiques et adaptation aux évolutions attendues.



Sujets divers



Problématique sanitaire



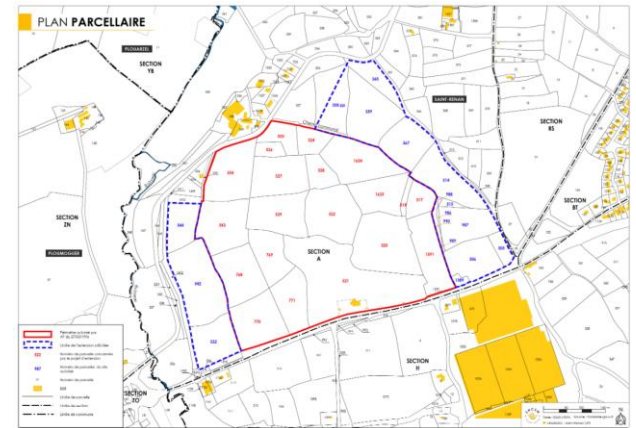
Information communiquée par le Comité régional de la conchyliculture Bretagne Nord

- Suite à la dernière commission de classement sanitaire (printemps) le CRC a tenu à nous alerter de la situation sanitaire très fragile de l'Aber Benoit aval (groupe 2 = fousseurs)
- **l'extrait du rapport IFREMER communiqué basé sur les données brutes :**
 - **montrent une qualité C**
 - 1 point a néanmoins pu être écarté/classement restant en B pour cette année
- Nouvelle alerte la semaine dernière confirmée par la DDPP (= 2ème mauvais résultat) = **va conduire à une fermeture temporaire de la zone qui risque fortement de basculer en C -- > plus d'activité conchylicole telle que pratiquée aujourd'hui lors de la prochaine révision de classement** et ce vraisemblablement pour plusieurs années (confirmé DDTM)

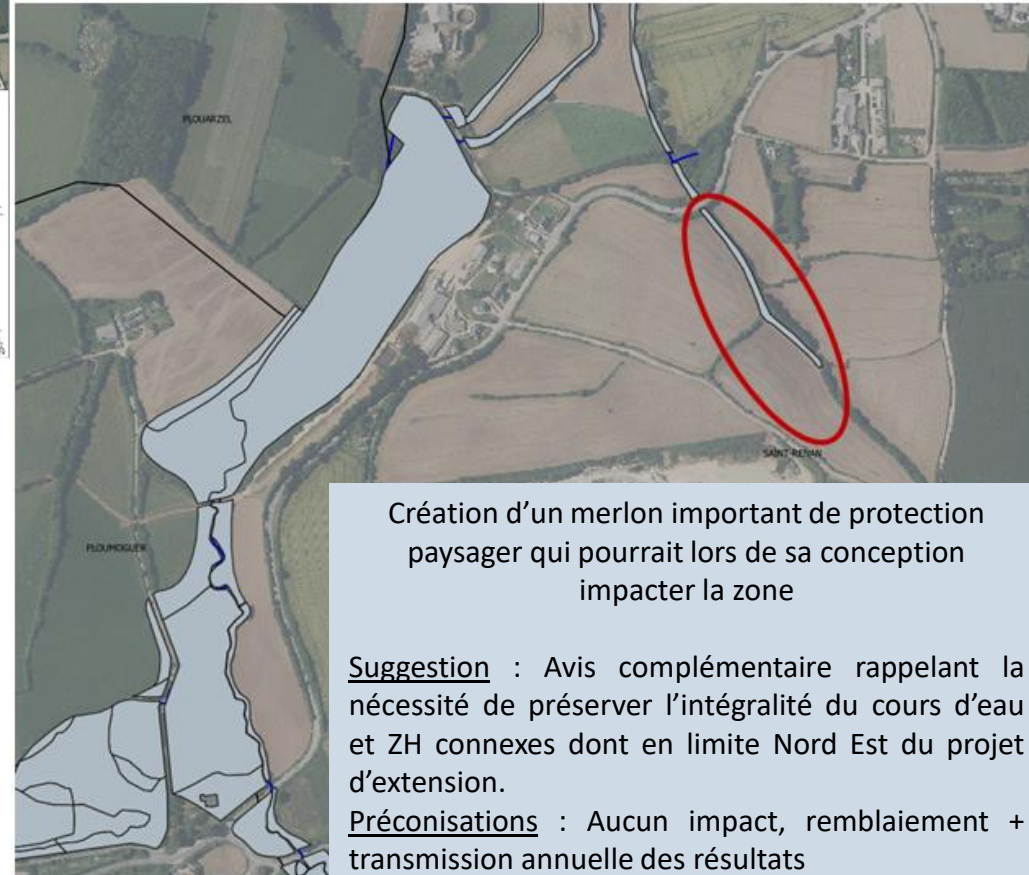
**!/ ** Il est demandé de tout mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, pour identifier et résorber les pollutions qui touchent ce secteur de façon récurrente depuis très longtemps

Avis de la CLE

Carrière KERASTANG



Inventaire zones humides Bas-Léon



PROJET DE RENOUVELLEMENT/EXTENSION

(commune de Saint-Renan)

- Exploitée depuis 1960
- Gisement arrivant à terme en mars 2026 mais côte limite d'extraction non atteinte
- Enquête publique en cours
- Dossier complet
- Superficie 41,61 ha (13,71 ha d'extension) : superficie exploitable de 26 ha/ Production annuelle de 150 000 T
- Pour 30 ans

→ AVIS RENDU PAR LA CLE EN 2024

Création d'un merlon important de protection paysager qui pourrait lors de sa conception impacter la zone

Suggestion : Avis complémentaire rappelant la nécessité de préserver l'intégralité du cours d'eau et ZH connexes dont en limite Nord Est du projet d'extension.

Préconisations : Aucun impact, remblaiement + transmission annuelle des résultats



Echange TRANSCENDER

TRANSCENDER



TRANSCENDER
Analyse de l'eau haute résolution

TRANSCENDER c'est quoi ?

- Diagnostic à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau
- 1 point pour 10 à 100 km de cours d'eau
- Mesure in situ multi paramètres « Laboratoire portable »
- 8 paramètres : nitrates, carbone Organique Dissous (COD), T°, Conductivité électrique, %O₂, pH, NH₄⁺, « Signature spectrale » (Qualité de la matière organique)
- Identification des « points noirs » pour définir les secteurs d'interventions prioritaires

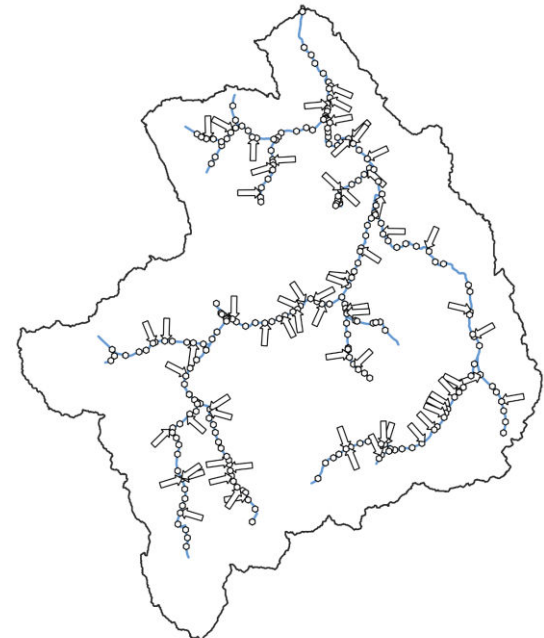
2 études TRANSCENDER à l'échelle du Bas-Léon

CCPA (2022)

- BV de l'Ascoët 14 km² / 20 km de cours d'eau

CLCL (2025)

- BV Quillimadec





TRANSCENDER



TRANSCENDER
Analyse de l'eau haute résolution

| Méthode de mesure | Labo portable Transcender |
|-------------------|---------------------------|
| <i>In situ</i> | Oui |
| Performance | +++ |
| Portabilité | +++ |
| Coût | +++ |
| Logistique | +++ |
| Accessibilité | +++ |



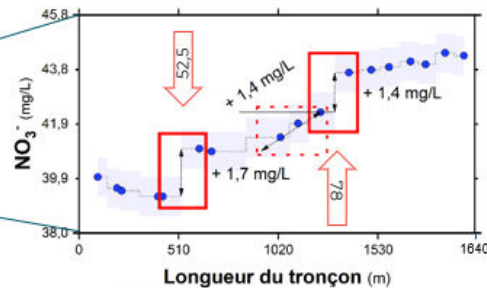
Carto. HR spatiale

1 mesure tous les ≈ 100 m le long du cours d'eau



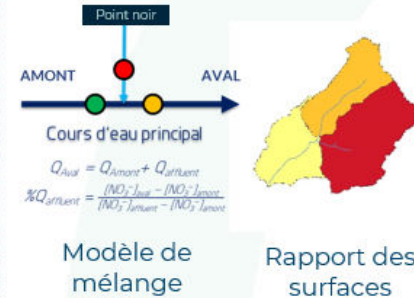
Ident. des « pts noirs »

(Affluents et tributaires dont $[NO_3^-] > [NO_3^-]_{\text{exutoire BV}}$)



Estim. des débits

Et/ou de la surface associée aux points noirs



Priorisation

Flux des surf. prio. et scénario d'amélioration





ANNEXE

ETUDE TRANSCENDER

CLE du SAGE BAS LEON

Vendredi 19 septembre 2025



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

ETUDE TRANSCENDER CLCL : genèse

- Les données historiques du suivi qualité de l'eau montraient :
 - Une différence dans les concentrations en nitrates tout le long du Quillimadec (concentration plus faible à l'amont du territoire et qui se charge)
 - Une concentration en nitrates importante provenant des 3 plus gros affluents du Quillimadec, mais avec un impact plus ou moins faible sur le cours d'eau principal en fonction des périodes de l'année (débits moins importants des affluents comparés à celui du Quillimadec ?)
- Des analyses réalisées durant l'été 2024 (2 campagnes de prélèvement) confirment les mêmes observations
 - L'ensemble des concentrations ont tout de même baissées mais restent plus importantes sur les 3 plus gros affluents du Quillimadec

➔ Poursuite des investigations avec une campagne de prélèvements mensuelle sur l'année hydrologique 2024/2025

➔ Lancement de l'étude Transcender à l'aval du territoire (zone à double enjeu : nitrates et bactériologique)

ETUDE TRANSCENDER CLCL : objectifs

> Diagnostic à très haute résolution spatiale de la qualité de l'eau sur le BV

Objectifs

- Améliorer les connaissances sur l'hydrosystème
- Identifier des « points/secteurs noirs »
- Déterminer des secteurs prioritaires
- Proposer un scénario d'amélioration

ETUDE TRANSCENDER : méthode

Matériel & Méthodes Transcender

Matériel & Méthodes - HR spatiale

| Méthode de mesure | Labo portable Transcender |
|-------------------|---------------------------|
| <i>in situ</i> | Oui |
| Performance | +++ |
| Portabilité | +++ |
| Coût | +++ |
| Logistique | +++ |
| Accessibilité | +++ |

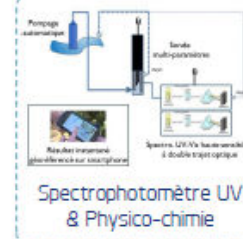


Mesure *in situ* multiparamètres

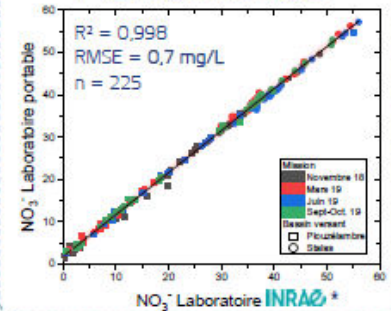
« Laboratoire portable »

8 paramètres de la qualité de l'eau :

- Nitrates et Carbone Organique Dissous (COD) [SUV]
- T°, Conductivité électrique, %O₂, pH, NH₄⁺ [PC]
- « Signature spectrale » (Qualité de la matière organique)



Performance



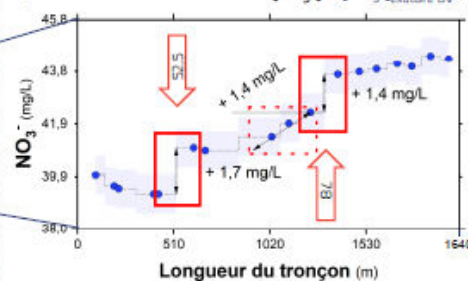
Carto. HR spatiale

1 mesure tous les ≈ 100 m le long du cours d'eau



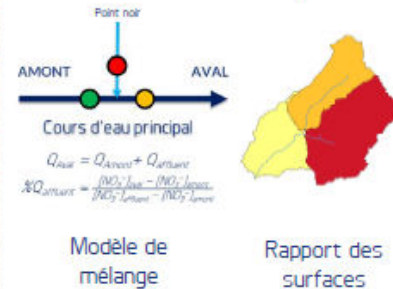
Ident. des « pts noirs »

(Affluents et tributaires dont [NO₃⁻]_{exutoire BV} > [NO₃⁻]_{exutoire BV})



Estim. des débits

Et/ou de la surface associée aux points noirs



Priorisation

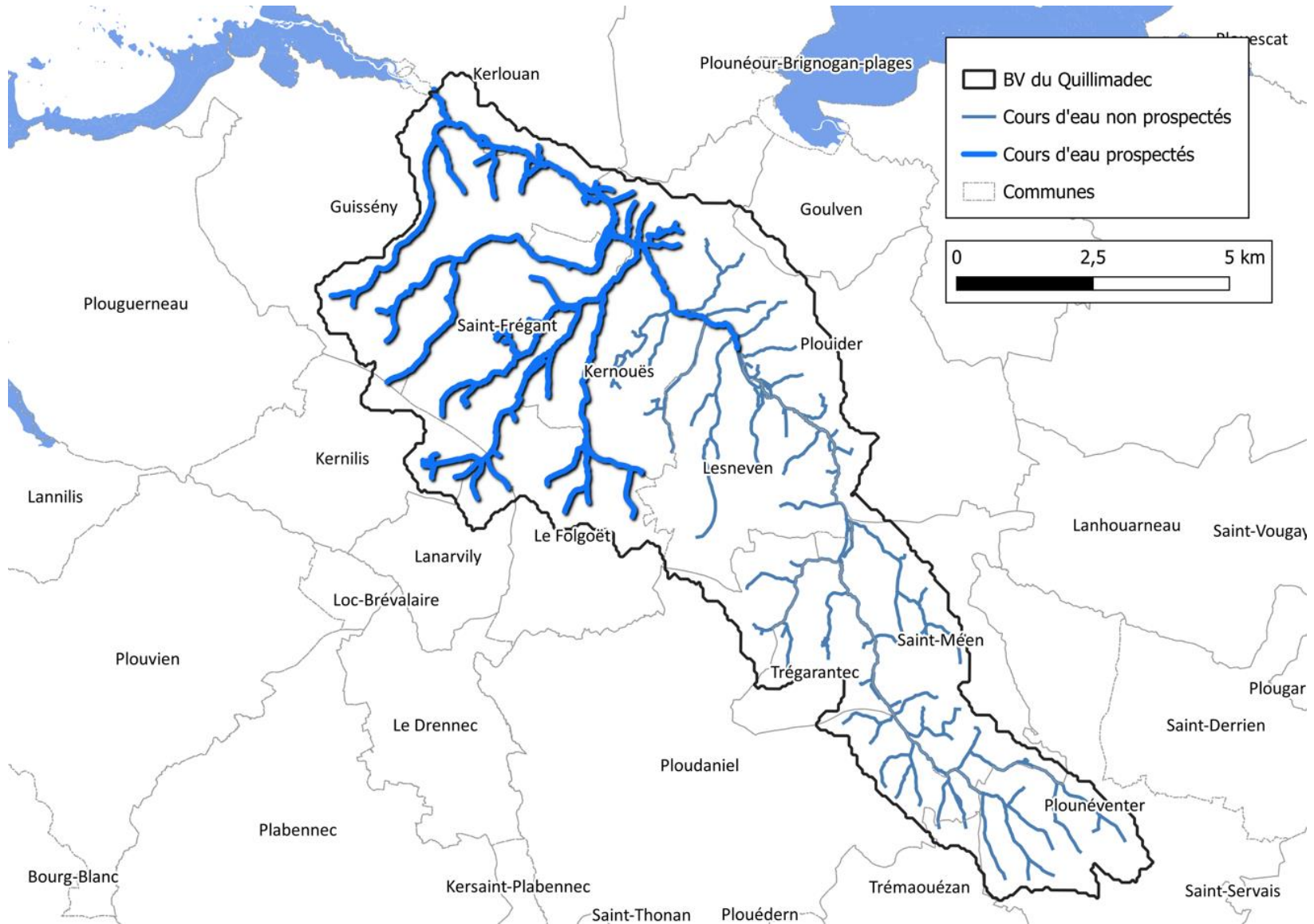
Flux des surf. prio. et Scénario d'amélioration



* Dupas et al., 2021

Analyse => 1 point tous les 100 m de cours d'eau

ETUDE TRANSCENDER : territoire sélectionné



ETUDE TRANSCENDER : retour terrain

Cartographie brute des prospections
Transcender réalisées en Mai 2025 sur la
partie aval du BV du Quillimadec

(Sans traitement de données, Types de mesures et Points de contexte indifférenciés)



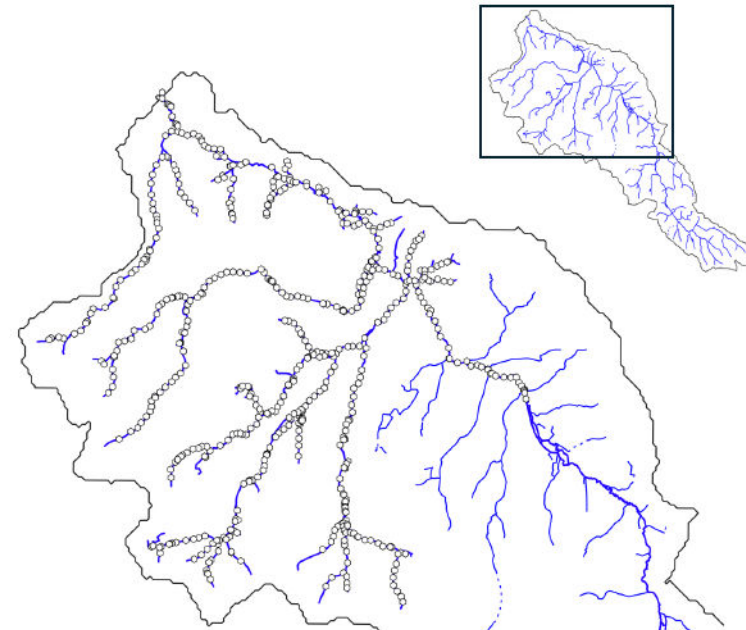
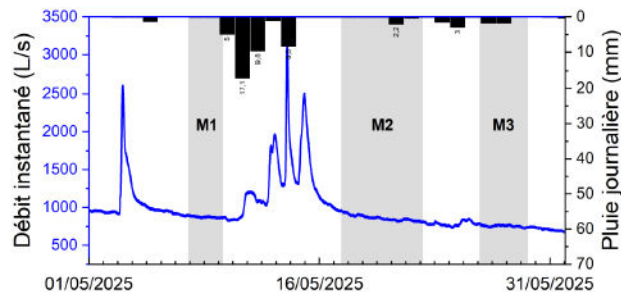
TRANSCENDER
Analyse de l'eau haute résolution

| Paramètre | Mission 1 | M2 | M3 | Unité |
|------------------------------|-----------|----------|----------|-------------------------------------|
| Date début | 07/05/25 | 17/05/25 | 26/05/25 | |
| Date fin | 09/05/25 | 22/05/25 | 29/05/25 | |
| Temp. max | 15,3 | 20,3 | 20,5 | °C |
| Pluie 24h | 0,0 | 0,2 | 0,4 | mm |
| Pluie 72h | 14 | 8,9 | 4,8 | mm |
| Pluie 7 jours | 1,8 | 4,2,2 | 7,8 | mm |
| Pluie pdt la mission | 0,4 | 3,2 | 3,6 | mm |
| Débit spécifique* | 11,4 | 12,0 | 10,1 | L.s ⁻¹ .km ⁻² |
| Débit spé. moy. interannuel* | 15,6 | 13,4 | 12,3 | L.s ⁻¹ .km ⁻² |

→ 665 mesures

→ 572 points de mesures uniques dont 82 tributaires

Ces valeurs peuvent légèrement varier lors du rendu final en fonction du traitement et de la validation des données



ETUDE TRANSCENDER : premières observations

- Un certain nombre de tronçons de cours d'eau difficile d'accès au regard de la résolution des mesures, ce qui peut notamment limiter le repérage d'éventuels tributaires causant une augmentation des concentrations en nitrate le long du cours d'eau (cas sur de nombreux BV)
- Aucune source ponctuelle de pollution organique directe du cours d'eau n'a été identifiée à l'aide de la mesure en ammonium
- Au total 572 points de mesures ont été réalisés sur la zone étudiée, dont 82 sur des tributaires identifiés sur le terrain (fossés, exutoires de plan d'eau, drains...)

ETUDE TRANSCENDER : premières observations

- Les « points noirs » (PN) sont définis comme étant des points de mesures indépendants ayant une concentration en nitrate supérieure à la concentration en nitrates à l'exutoire lors des missions (35,5 mg/L)
- La valeur à l'exutoire est de 35,5 mg/L et la valeur maximale des points noirs identifiés est de 72,2 mg/L
- Etat des lieux des points noirs
 - 21 « sources points noirs »
 - 45 « tributaires points noirs »
 - 41 augmentations le long du cours d'eau (dont 20 associées à un tributaire PN) ont été identifiés

Restitution de l'étude Transcender lors du COPIL BV Quillimadec Alanan :
jeudi 27 novembre 2025



Communauté Lesneven
Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù